

De: AMDEQ <info@amdeq.ca>
Envoyé: 28 septembre 2022 11:25
À: info@amdeq.ca
Objet: VOTRE Trait d'Union Express de septembre!



Trait d'Union Express

Septembre 2022

- Fournisseurs
 - Augmentation de prix chez nos fournisseurs
 - Promotion BEM - précommande 2023
 - Nouveaux produits Mondoux
- Mérite entrepreneurial 2022
- Programme Détaillant de coeur de Loto-Québec
- Mise en place de la nouvelle consigne

Fournisseurs



Augmentation de prix chez nos fournisseurs

Tel qu'antérieurement annoncé, Bimbo augmentera ses prix le **9 octobre prochain**. Cliquez sur le lien ci-après pour avoir accès à la nouvelle liste de prix.

Liste de prix
Bimbo



Old Dutch nous a récemment annoncé une augmentation de prix qui entrera en vigueur le **1er octobre prochain**. Pour avoir accès à la nouvelle liste de prix, cliquez sur le bouton ci-après.

N'oubliez pas d'ajuster vos prix de détail le moment venu.

Liste de prix
Old Dutch



Promotion - précommande 2023

BEM nous avise que sa promotion précommande 2023 est déjà en vigueur. Vous avez **jusqu'à la fin du mois de janvier 2023** pour profiter de cette promotion. Cliquez sur le bouton ci-dessous pour en prendre connaissance ainsi que des termes de paiement.

Promotion BEM
précommande 2023



675 grammes

Prix coûtant: 6,50 \$

Prix vendant: 9,99 \$

Marge: 35%

CHAUDIÈRES

SWEET SIXTEEN

- Nouveaux formats à partager
- Mélanges appréciés des consommateurs
- Grande variété de bonbons pour tous les goûts
- 2 formats pratiques pour toutes les occasions
- Facile à transporter / à entreposer



1,75 kilogrammes

Prix coûtant: 14,00 \$

Prix vendant: 19,99 \$

Marge: 30%

Mérite entrepreneurial 2022 Les Lauréats



Afin de souligner l'esprit entrepreneurial chez ses membres, l'AMDEQ a été très fière d'honorer, dans le cadre du congrès des 16 et 17 septembre derniers au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, les lauréats 2022 du Mérite entrepreneurial.

Ces derniers sont tous des passionnés qui ont à coeur la croissance de leur entreprise. De par leur dynamisme, leur persévérance, leur proximité et leurs services personnalisés avec leurs clients, leur implication dans leur milieu et leurs réalisations; ils sont des exemples de réussite!

Vidéo



Profil
d'entreprise

Dépanneur La Porte Montcalm
Sainte-Julienne

Vidéo



Profil
d'entreprise

Alimentation Duplain
Saint-Raymond

Vidéo



Profil
d'entreprise

Fraîcheurs du Marché
Saint-Sulpice

Vidéo



Profil
d'entreprise

Dépanneur L'Arrêt
Sainte-Catherine

Vidéo



Profil
d'entreprise

Dépanneur Chénier
Gatineau

Vidéo



Profil
d'entreprise

Dépanneur Artel
Vaudreuil-Dorion

Programme Détaillant de cœur de Loto-Québec



Pour nos membres qui soutiennent et qui ont à cœur des organismes caritatifs, de charité, etc dans leur région, dans leur milieu et qui y contribuent de façon financière, via une aide matérielle par du bénévolat, nous vous invitons à vous inscrire au Programme de philanthropie de Loto-Québec.

À la fin de la période d'inscription, un tirage sera effectué parmi toutes les candidatures admissibles reçues et un organisme par région administrative du Québec recevra un **don de 5 000 \$ au nom du détaillant**.

C'est plus de 85 000 \$ qui seront remis aux organismes que vous soutenez. Voilà une belle occasion de célébrer votre implication communautaire.

Pour plus d'information, [cliquez ICI](#).

Mise en place de la nouvelle consigne



Au cours des prochains mois, nous assisterons progressivement au déploiement du nouveau système de la consigne élargie. Les règlements qui encadreront ce nouveau système ont été adoptés cet été. Au cours des prochaines semaines, d'ici la fin novembre, l'Organisme de Gestion Désigné (OGD), qui gèrera l'ensemble du nouveau système de consigne, sera créé. Dès le début décembre et tout au long des six premiers mois de 2023, l'OGD devra cibler et négocier avec les **détaillants visés et obligés** de participer à la récupération des contenants consignés, c'est-à-dire toutes les boissons prêtes à boire de 100 millilitres à 2 litres. Ce nouveau système de consigne, à moins d'un délai additionnel, est prévu pour entrer en vigueur le **1er novembre 2023**.

Qui sont les détaillants visés et obligés de participer à la récupération? Quelles en seront leurs obligations? Quel rôle jouera l'Organisme de Gestion Désigné (OGD)? Est-ce qu'un dépanneur non visé pourrait participer au nouveau système de récupération de la consigne? Quels sont les différents types de point de retour? Un détaillant visé peut-il se regrouper avec d'autres détaillants et gérer ensemble un lieu de retour hors-magasin?

Si vous vous posez ces questions et que vous désirez en connaître davantage sur le nouveau système de la consigne modernisée, nous vous invitons à prendre connaissance du document ci-après, un extrait du document sur le règlement visant l'élaboration et la mise en oeuvre du nouveau système de consigne produit par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

[Document du MELCC](#)



**On connaît bien
votre marché.
Avec nous,
votre entreprise
est à l'abri.**

 **Desjardins**
Assurances
Entreprises



Si vous ne désirez plus recevoir nos courriels, cliquez ici pour vous [désabonner](#).

3075, boul. Wilfrid-Hamel bureau 229, Québec, Québec G1P 4C6, Canada